

Mercredi 13 Janvier 2016 - n°69

**Démographie** - Le ralentissement de la démographie des villes-centre se prolonge

**Environnement** - Parution de décrets sur la gestion des déchets

**Numérique - Social** - Des ressources disponibles pour des sites web de collectivités plus accessibles

**Numérique - Éducation** - Convention avec la Caisse des Dépôts pour des investissements dans le numérique éducatif

**Action extérieure** - Trois appels à projets de la DAECT seront clos ce vendredi

**Urbanisme** - Lancement du 6ème appel à projets "Plans locaux d'urbanisme intercommunaux"

**Economie** - Recueil des actions des villes en faveur de la nature

**Aménagement du territoire** - Le CGET fait le point sur les CPER 2015-2020

## DÉMOGRAPHIE



### Le ralentissement de la démographie des villes-centre se prolonge

Avec le recensement de population annualisé, basé sur une méthode d'échantillonnage des zones de collecte dans les communes de plus de 10 000 habitants, de nouvelles populations légales sont entrées en vigueur au 1er janvier 2016. L'Insee a rendu public les résultats de ce recensement rénové (population millésimée 2013) à la fin de décembre dernier.

Entre les résultats de l'ultime recensement exhaustif de la population et ces dernières populations légales, Villes de France relève pour ses membres une stabilité des évolutions démographiques par rapport à la tendance nationale : -0,15% pour 250 Villes de France de métropole sur la période 1999 – 2013, et +1% si l'on tient compte de toutes les Villes de France avec l'Outre-Mer (sur un échantillon de plus de 270 villes).

Dans toutes ces villes, la croissance de la population est peu sensible (de 9,2 à 9,3 millions d'habitants), alors que dans le même temps la population globale française a progressé à un rythme soutenu de +9 % entre 1999 et 2013 (de 60,5

à 66 millions d'habitants).

#### Dynamiques régionales

Prises individuellement, les villes de France connaissent des évolutions très contrastées, reflet des dynamiques régionales. Issues pour l'essentiel de la diagonale « aride » qui va des Ardennes au Massif central, parmi les Villes de France adhérentes, Aurillac, Châtelleraut, Chaumont, Cherbourg-Octeville, Dieppe, Épernay, Épinal, Le Creusot, Le Puy-en-Velay, Moulins, Nevers, Saint-Dizier, Sarrebourg, Sedan, Tarbes, et Verdun connaissent par exemple une baisse préoccupante de leur population, en ayant perdu plus de 10% de leur population totale depuis 1999, date du dernier recensement exhaustif de la population.

À l'inverse, Agde, Agen, Ajaccio, Anglet, Annemasse, Blagnac, Bourgoin-Jallieu, Drancy, Étampes, Faches-Thumesnil, Halluin, Le Tampon, Lunel, Maizieres-les-Metz, Melun, Montélimar, Narbonne, Pertuis, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Salon-de-Provence, Sélestat, Sète, Villefranche-sur-Saône et Vitry, ces villes d'outre-mer, d'Ile-de-France, ou proches du littoral connaissent une dynamique de population très favorable, supérieure à + 10%.

#### Des questions en suspens

Au delà de ce constat global, qui n'intègre pas la problématique de l'élargissement des bassins de vie et de l'étalement urbain, ces résultats illustrent malgré tout l'importance de redensifier les centres urbains.

Il ne reste que sur le terrain, la méthode de recensement de la population continue de poser des difficultés aux élus des Villes de France qui restent insatisfaits pour de nombreuses raisons : insécurité juridique et financières liées aux évolutions, difficulté d'analyse pour les quartiers depuis l'abandon du traitement des données infra-communales, impossibilité de rectification....

## ENVIRONNEMENT

## Parution de décrets sur la gestion des déchets



Un décret du 30 décembre 2015 apporte des précisions sur les politiques de prévention et de gestion des déchets, dans la prolongation de la loi de transition énergétique. Une mise à jour d'indicateurs techniques et financiers, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, permet la traduction de l'objectif de généralisation de la comptabilité analytique des collectivités

en charge du service public de prévention et de gestion des déchets. Le décret confirme par ailleurs la création par l'Ademe d'un observatoire dématérialisé des

coûts et financements du service public de gestion des déchets, avec une présentation annuelle au Conseil national des déchets. Un second décret de la même date dote les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) d'une commission des filières REP (CFREP) succédant à la commission d'harmonisation et de médiation des filières (CHMF) ainsi qu'aux commissions consultatives d'agrément. Cette CFREP permet notamment aux metteurs sur le marché et aux collectivités locales de prendre part à la gouvernance des filières.

## NUMÉRIQUE - SOCIAL

### Des ressources disponibles pour des sites web de collectivités plus accessibles

Le projet de loi Lemaire prévoit actuellement l'obligation pour les collectivités d'une mention visible du niveau d'accessibilité sur leur site internet et l'élaboration d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité de leurs sites internet et intranet. De nouvelles ressources, proposées par le SGMAP, favorisent l'appropriation du référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) en faveur d'une égalité des citoyens en termes d'accessibilité des sites internet publics. Ainsi, facile d'accès pour les profils non nécessairement techniciens, le guide pratique " *Contribuer sur le web de manière accessible* " propose un ensemble de fiches pratiques sur une grande diversité de thématiques liées au contenu des sites web afin de favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap. Plus de ressources.



Pour rappel :

Le projet de loi pour une République numérique porte en l'état actuel des dispositions en faveur de l'accessibilité des sites internet publics. Selon le texte, les collectivités doivent inscrire une mention visible sur leur site internet précisant le niveau de conformité du site aux règles d'accessibilité. Des sanctions pécuniaires sont prévues : 1 500 € pour les communes de moins de 5 000 habitants et 5 000€ pour les communes plus peuplées. Les collectivités doivent également élaborer " *un schéma pluriannuel de mise en accessibilité de leurs sites internet et intranet, des applications accessibles via un téléphone ou autre dispositif de communication mobile qu'ils éditent ainsi que de l'ensemble de leurs progiciels. Ce schéma est décliné en feuille de route annuelle et précise en outre les modalités de suivi et de contrôle régulier de l'accessibilité des sites et des progiciels à l'occasion de toute modification, entretien ou changement de contenu* " (article 29).

## NUMÉRIQUE - ÉDUCATION



### Convention avec la Caisse des Dépôts pour des investissements dans le numérique éducatif

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir " *Innovation numérique pour l'excellence éducative* " et faisant suite à l'annonce du plan numérique pour l'éducation par le président en mai 2015, l'Etat a conventionné fin décembre avec la Caisse des Dépôts, afin que cette dernière assure la gestion des crédits de ce programme, doté de 168 millions d'euros. Il vise à " *donner accès à tous les*

*élèves, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, ainsi qu'à tous les enseignants à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité dans un environnement de travail rénové* ". Les financements porteront notamment sur des ressources numériques, un " *grand portail d'accès aux ressources* " et le projet E-Fran pour des « *territoires d'innovation numérique* ". La CDC assurera également la mise en réseau " *d'entreprises investies dans le numérique éducatif* ".

## ACTION EXTÉRIEURE

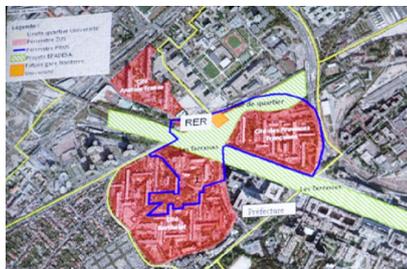


## Trois appels à projets de la DAECT seront clos ce vendredi

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (DAECT) du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international clôt ce vendredi 15 janvier, trois de ses appels à projets, relayés au sein de son réseau par Villes de France ces derniers mois. Il s'agit de l'appel à projets " Triennal 2016-2018 » en soutien à la coopération décentralisée, l'appel à projets " Mobilité internationale des jeunes " 2015-2016, et l'appel à projets franco-argentin.

Compte-tenu du nombre de dossiers en instance de dépôt, la DAECT recommande aux services chargés de l'instruction dans les villes ou leurs EPCI de ne pas attendre la journée du 15 janvier pour finaliser la demande de cofinancement afin d'éviter la saturation du site <http://www.cncd.fr>. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il est recommandé de créer un dossier le plus tôt possible, avec les éléments disponibles à ce jour, qui pourra être complété jusqu'au 15 janvier. La plateforme de télédéclaration des dossiers, [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr), sera clôturée le 15 janvier à minuit. Les candidatures qui n'auront pas été déposées avant cette date ne seront pas examinées par le Comité de sélection. Un guide a été réalisé par l'Etat pour accompagner les collectivités dans le dépôt du projet.

## URBANISME



### Lancement du 6ème appel à projets "Plans locaux d'urbanisme intercommunaux"

Le 6 janvier 2016, l'Etat a lancé le sixième appel à projets encourageant les collectivités à élaborer des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), renforcés par la loi Alur, afin de mieux coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Doté de 2,2 millions d'euros, cet appel à projets permettra d'aider les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à financer les études nécessaires à l'élaboration de leurs plans. Cette aide s'ajoute à la part de la dotation générale de décentralisation dont bénéficient

les collectivités qui élaborent un document d'urbanisme, notamment intercommunal. Au-delà de l'appui financier, l'Etat accompagnera les EPCI bénéficiaires jusqu'à l'aboutissement de leurs projets au sein du Club PLUi. Les communautés souhaitant répondre à cet appel à projets ont jusqu'au 15 février 2016 pour postuler auprès des Directions départementales des territoires et de la mer. Les résultats seront annoncés en mai 2016, lors du séminaire annuel du Club PLUi.

Retrouvez en ligne le dossier [Plan local d'urbanisme intercommunal \(PLUi\) et plan local d'urbanisme \(PLU\)](#)

## ECONOMIE



### Recueil des actions des villes en faveur de la nature

Depuis cinq années, le concours " Capitale française de la biodiversité " (dont est notamment partenaire *Villes de France*) mobilise les collectivités territoriales qui s'engagent pour préserver la biodiversité. Un recueil de pratiques exemplaires vient d'être publié au début de l'année 2016 présentant les actions des villes et des intercommunalités en matière de protection de la biodiversité. Les villes agissent quotidiennement sur le terrain, aux côtés des autres collectivités et en lien avec l'État et souvent avec le soutien des associations naturalistes et de protection de la nature et des scientifiques. Un appel à

contributions avait été lancé au niveau national en 2015, avec en particulier le soutien de *Villes de France* et des associations nationales d'élus locaux, comme des associations représentant les fonctionnaires territoriaux. Une dizaine d'ateliers régionaux avec visites de terrain avaient ainsi permis d'identifier les meilleures actions portées par les collectivités. Cette opération a été co-organisée par Plante & Cité et Hortis, soutenus par trois agences régionales de l'environnement ou de la biodiversité : Natureparif (Île-de France), ARPE Provence-Alpes-Côte d'Azur et ARBA (Aquitaine), par la région Aquitaine, par le Cerema et par GrDF, soutien de l'opération depuis l'origine.

Pour en savoir plus.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



### Le CGET fait le point sur les CPER 2015-2020

Dans une note publiée dans sa collection « En bref », datée de janvier 2016, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), dresse un premier bilan des Contrats de Plan Etat-Région (CPER).

Le Premier ministre avait accepté au moment des négociations des CPER, le principe d'une clause de revoyure à mi-parcours, qui semble dans certaines régions avoir été avancée à la demande des nouveaux exécutifs régionaux.

#### Les engagements financiers

À travers les CPER, l'État et les Régions s'engagent à mobiliser respectivement près de 30 milliards d'euros : 14,3 pour l'Etat et 15,2 milliards d'euros pour les régions, auxquels s'ajoutent 900 millions d'euros des collectivités infrarégionales signataires. Plusieurs opérateurs de l'État sont parties prenantes des CPER : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les agences de l'eau, Voies navigables de France, etc.

alloués avec 7 330 millions d'euros. Vient très loin derrière et en seconde position dans ce classement, la nouvelle grande région Nord-Pas-de-Calais - Picardie, avec 2 940 millions d'euros (2 165 de Nord-Pas-de-Calais et 775 de Picardie).

Puis, par ordre décroissant, viennent ensuite le Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (2 629 M d'euros), l'Auvergne - Rhône-Alpes ( 2 508 M d'euros), l'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ( 2 369 M d'euros), l'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ( 2 120 M d'euros), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ( 1 685 M d'euros), la Bretagne (1 196 M d'euros), la Bourgogne - Franche-Comté (1 172 M d'euros), la Normandie (1 169 M d'euros) le Centre - Val de Loire ( 831 M d'euros ), les Pays de la Loire (808 M d'euros) et la Corse (158 M d'euros).

Les enveloppes des 5 territoires ultramarins d'un montant total de 1,9 milliard d'euros, se répartissent comme suit : pour la Guyane (434 M d'euros), la Martinique (413 M d'euros), Mayotte (379 M d'euros) la Réunion (370 M d'euros), et la Guadeloupe (332 M d'euros).

### Les priorités d'investissement

Le CGET publie les montants contractualisés par volet des CPER :

- Enseignement supérieur, recherche et innovation : 3,5 Mds d'euros
- Transition écologique et énergétique : 5,6 Mds d'euros
- Numérique : 0,9 Mds d'euros
- Innovation, filière d'avenir et usine du futur : 0,4 Mds d'euros
- Territoires : 4,6 Mds d'euros
- Emploi : 0,5 Mds d'euros
- Mobilité multimodale : 15,2 Mds d'euros

La compétitivité des métropoles, agglomérations et grandes villes est soutenue à l'échelle nationale et européenne à travers les principales infrastructures de transport, d'enseignement supérieur et de recherche. Le développement des villes moyennes et pôles structurants des territoires périurbains, la revitalisation des centres-bourgs ainsi que le désenclavement des zones rurales constituent aussi des priorités.

### Le volet territorial

La note du CGET précise que l'enveloppe du volet territorial des CPER s'élève à 4,6 milliards d'euros, dont environ 600 millions d'euros du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) géré par le CGET, mobilisés dans un double objectif d'appui aux dynamiques territoriales et de lutte contre les disparités infrarégionales.

*Dans les territoires les plus vulnérables (territoires en mutation socio-économique, quartiers prioritaires de la politique de la ville, territoires périurbains et ruraux fragiles...) sont prévus un appui à l'ingénierie territoriale et foncière, le développement de l'offre et de l'accessibilité physique et numérique des services au public ainsi que des équipements collectifs de nature à renforcer les fonctions de centralité des bourgs et petites villes. Les territoires de projets et les coopérations structurantes sont aussi appuyés dans leur gouvernance et leurs projets : dynamiques métropolitaines, coopérations transfrontalières, gestion intégrée du littoral, etc.*

Le volet territorial permet aussi d'assurer une cohérence entre les différentes contractualisations de l'État avec des territoires infrarégionaux : contrats de ville, contrats de revitalisation des centres-bourgs, contrats de redynamisation des sites de défense, etc. Il intègre des contributions territorialisées de plusieurs ministères (santé, emploi, écologie, urbanisme, culture...).

## AGENDA

### Mardi 19 janvier 2016 – Paris

Réunion du Conseil d'administration de Villes de France suivie de la cérémonie des vœux

### Mardi 26 janvier 2016 – Paris

Rencontre avec le préfet Kléber Arhoul, coordinateur national pour l'accueil des réfugiés **Mercredi 3 février 2016 - Paris**

Commission des finances (réservé aux adhérents)

### Mardi 15 mars 2016 – Paris

Rendez-vous de l'intelligence locale : "Faire battre les coeurs de ville"

### Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2016 - Beauvais

Congrès annuel de Villes de France

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi